



Accrochache sur route sur ligne continue par une voiture doublant

Par **kalie**, le **01/11/2009** à **17:54**

Bonjour,
ma fille s'est fais accrocher sa voiture par une autre qui la dépasser sur une route, ma fille suivait un tracteur, elle avait mit son clignotant car toute une file de voiture la suivait, mais comme il y avait une ligne continue elle ne l'a pas dépasser, par contre la voiture qui la tamponner elle a dépasser tout la file et , et venue se tamponner dans la voiture de ma fille, , de plus cette voiture ne sait pas arrêter,,, nous avons porter plainte pour délit de fuite, mais les assurance, la mat mut,,,, nous réclame 180 euros de franchise et met tout les torts sur ma fille, en disant qu'elle na pas mit son clignotant,,, j'aimerais savoir comment ils peuvent avancer une telle accusation????? ma fille a fait une conduite accompagner pendant deux ans, , et a son permis probatoir depuis mai de cette année et profite de notre bonus,,, doit on payer la franchise et notre bonus va t'il sauter???? merci de votre réponse

Par **chaber**, le **02/11/2009** à **07:28**

Bonjour,
Je crains fort que votre assureur n'ait raison, d'où franchise à la charge de votre fille et malus.

Avant de faire une manœuvre perturbatrice votre fille devait s'assurer qu'elle pouvait la faire sans danger: elle change de file et rien ne peut prouver qu'elle a mis son clignotant

Sans tiers connu, l'assureur respecte son contrat: payer les dommages franchise déduite.

Si le dépôt de plainte aboutit et selon les déclarations du PV l'assureur pourrait peut-être revoir sa position